

PROGRAMME DE FORMATION

Prérequis :

Des connaissances de base en électricité sont requises. Un titre d'habilitation BR en cours de validité est obligatoire pour le complément BR photovoltaïque. Maîtrise orale et écrite de la langue française.

Formateurs :

Formateurs reconnus compétents selon la norme NF C 18-510.

Lieu de formation :

Au centre de formation 2D+ Formation ou sur le lieu de travail du candidat.

Méthodes pédagogiques :

Pédagogie active, supports multimédias, échanges et études de cas pratiques.

Validation des acquis :

Evaluations théorique et pratique réalisée à la fin de la formation.

Complément Habilitation Electrique BP/BR Photovoltaïque

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Connaître les règles de sécurité à appliquer pour se prémunir des dangers de l'électricité lors de travaux, de mise en service ou d'entretien d'installation photovoltaïque.
- Obtenir les compétences nécessaires à la délivrance des titres d'habilitation électrique.

COMPETENCES VISEES :

- Connaître le rôle et les responsabilités de chaque intervenant vis-à-vis de la Norme NFC18-510.
- Savoir se comporter et donner les consignes adéquates à l'environnement à risque électrique.
- Savoir exécuter des travaux, des branchements, la mise en service, l'entretien et le nettoyage d'une installation photovoltaïque.
- Acquérir les notions de base nécessaires en électricité.
- Connaître et comprendre les risques liés à l'électricité et savoir s'en protéger.
- Savoir réagir en cas d'accident électrique.
- Comprendre et savoir réagir face à un incendie d'origine électrique.

CONTEXTE :

Selon les principes généraux de prévention introduits par le Code du travail (articles L. 4121-1 à L. 4121-5), l'employeur doit « donner des instructions appropriées aux travailleurs ». En conséquence, il se doit de former ses salariés à la prévention du risque électrique. L'objectif de la formation est de faire acquérir au salarié la compétence nécessaire pour qu'il puisse exercer son activité en toute sécurité. À l'issue de cette formation, et en complément des instructions de sécurité, l'employeur délivre au salarié une habilitation électrique pour les opérations qui la nécessitent.

Extrait : <https://www.inrs.fr/risques/electriques/prevention-risque-electrique.html>

Voir aussi :

- Les articles R 4544-9 à R4544-11 du Code du Travail
- La norme NFC18-510/A2

PUBLIC VISE :

Toute personne ayant à réaliser l'installation, le branchement la mise en service, le dépannage ou le nettoyage d'une installation photovoltaïque.

EQUIPEMENT A PREVOIR :

Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, casque avec visière, veste et gants d'électricien). Des EPI d'électricien communs sont mis à disposition en cas de besoin.

PROGRAMME DE FORMATION

Effectif :

De 1 à 10 personnes.

Durée :

Formation : 1 jour (7 heures) (incluant théorie et pratique).

Dispositifs de suivi :

Feuille d'émargement et attestation de fin de stage, précisant si l'objectif a été atteint ou non.

Accès aux personnes en

situation de handicap :
Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques. Contactez-nous pour plus d'information

PARCOURS PEDAGOGIQUE

Partie théorique :

◇ 1ère partie :

- Les statistiques d'accidents du travail
- Le Code du travail
- Les droits et obligations des salariés et de l'employeur.
- Les acteurs de prévention

◇ 2ème partie :

- Les habilitations selon la Norme NFC18-510
- Les domaines de tension
- Les courants continu et alternatif
- Les grandeurs électriques
- Les composants d'un circuit électrique
- Les indices de protection du matériel
- Les équipements de protection collective et individuelle
- Les distances et les zones
- Les interventions sur installation photovoltaïque
- La consignation d'un circuit électrique
- La vérification d'absence de tension
- Les risques liés à l'électricité
- Les effets de l'électrisation sur le corps humain
- La conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique
- La conduite à tenir en cas d'incendie d'origine électrique
- Les moyens de prévention face aux risques électriques

Partie pratique :

- Identification d'un environnement présentant un risque électrique
- Reconnaissance des zones
- Mise en place d'un balisage adapté
- Réalisation d'une intervention sur circuit continu d'une installation photovoltaïque
- Reconnaissance des composants dans une installation photovoltaïque
- Réalisation d'une consignation d'une installation photovoltaïque

MOYENS TECHNIQUES :

Maquette photovoltaïque pédagogique.

Equipements de protection individuelle et collective.

Equipements nécessaires à la mise hors tension (blocage de disjoncteur, cadenas, Vérificateur d'Absence de Tension).

Installation photovoltaïque Tension accessibles sur site.



NOMBRES DE STAGIAIRES

A venir



TAUX SATISFACTION*

A venir

*Le taux de satisfaction est calculé sur les participants ayant répondu à notre enquête de satisfaction en 2025